
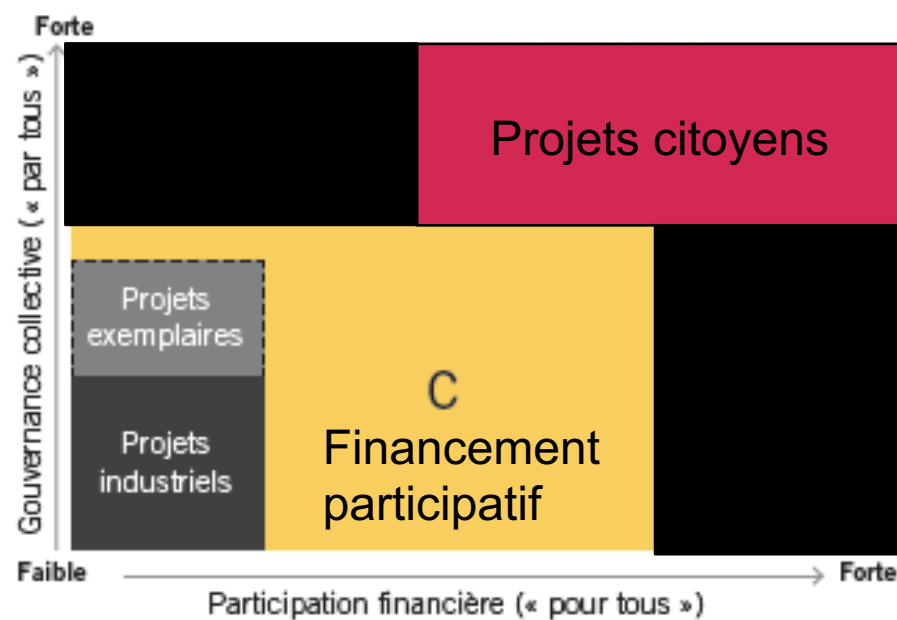


Le
n
#pt



En résumé

Figure 1. Classification des modèles selon les critères de participation au financement et à la gouvernance



Source : Iddri (2015).

Résumé : les solutions de financement possible



		Participation à la gouvernance = droit de vote	
		Pas de gouvernance	Accès à la gouvernance
Formes de financement citoyen	Dette	Crowdfunding prêt	
		Dépôt A Terme (DAT)	
		Obligations	
		Bons de caisse	
	Capital	Crowdfunding dons	
		Crowdfunding actions	
		Fond d'investissement citoyen	
		Clubs d'investisseurs	
		Société locale intermédiaire	
		Prise directe d'action (<100)	

« Les projets citoyens sont des projets avec un supplément d'âme »

Tableau 1. Principales caractéristiques et vertus des différents groupes de modèles hybrides

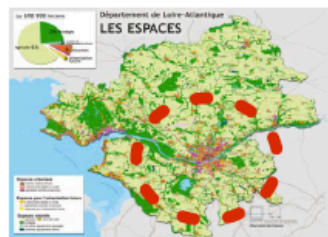
	Association d'investisseurs avertis (fonds, offres bancaires)	Financement participatif (plateformes, montages in-house)	Modèles à gouvernance partagée (coopératives, SEM)
Levée de capitaux	Volume moyen / fort	Volume modéré	Faible à moyenne et plus complexe
Ticket d'entrée	Elevé	Faible	Faible
Gouvernance collective	Limitée (droit à l'information)	Limitée (droit à l'information)	Forte
Complexité du montage	Faible	Faible	Forte
Partage du risque-projet	Faible	Faible	Fort
Ancrage local	pas ou peu prononcé	variable	fort
Valeur ajoutée pour la communication	faible	forte	modérée (local)
Impact potentiel sur l'acceptabilité locale	faible	modéré	moyen à fort

Source : Iddri.

La taille du projet

Population :
6 000 habitants

Lieu : En Loire Atlantique



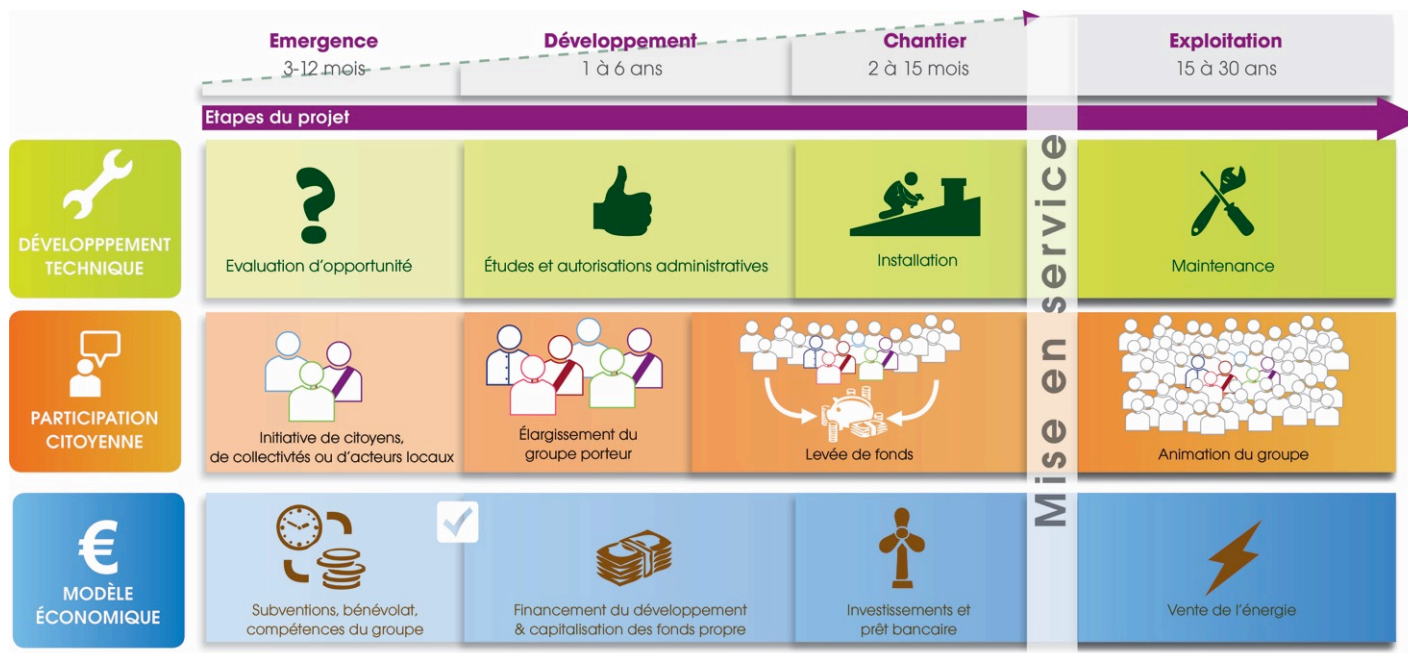
Consommation
électrique :

21 000 000 kWh/an

Technologie ENR	Ressource en PDL	Puissance d'un projet	Électricité par an	Autonomie du territoire	Durée du projet	Coût du projet (capital)
Éolien	Bonne	10 000 kW	22 000 000 kWh	100%	8 ans	11 000 000 €
Solaire	Moyenne	200 kW	210 000 kWh	1%	2 ans	300 000 €
Méthanisation	Bonne	350 kW	2 700 000 kWh	13%	8 ans	4 000 000 €



Déroulement d'un projet citoyen d'énergie

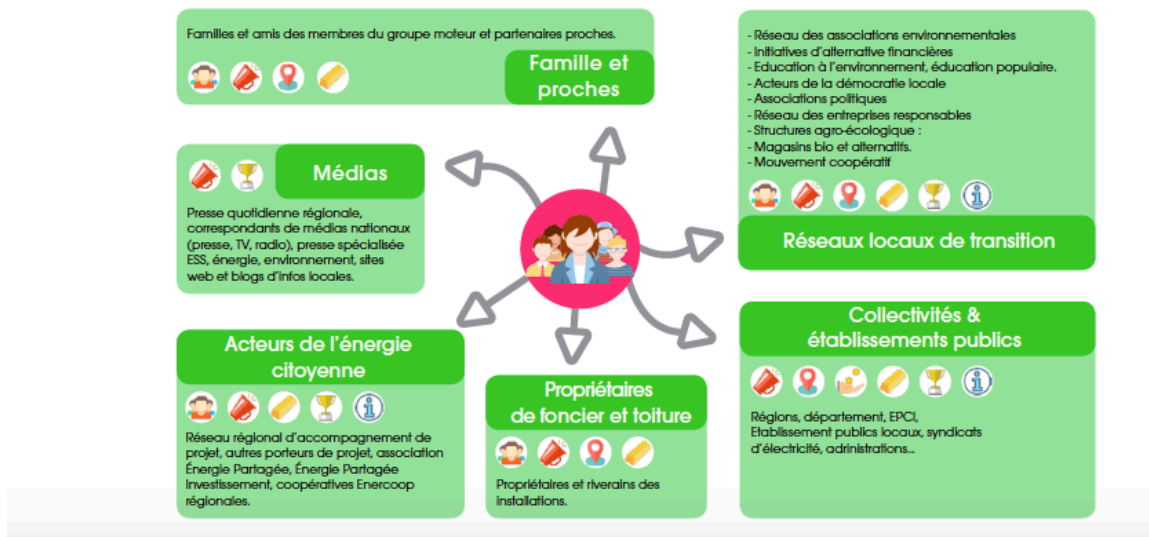


Cartographie des acteurs à impliquer



Quels acteurs locaux mobiliser ? Que peuvent-ils apporter ?

Rejoindre le groupe	Relais de diffusion	Toitures Foncier	Aide financière	Investissement	Crédibilisation	Retour d'expérience

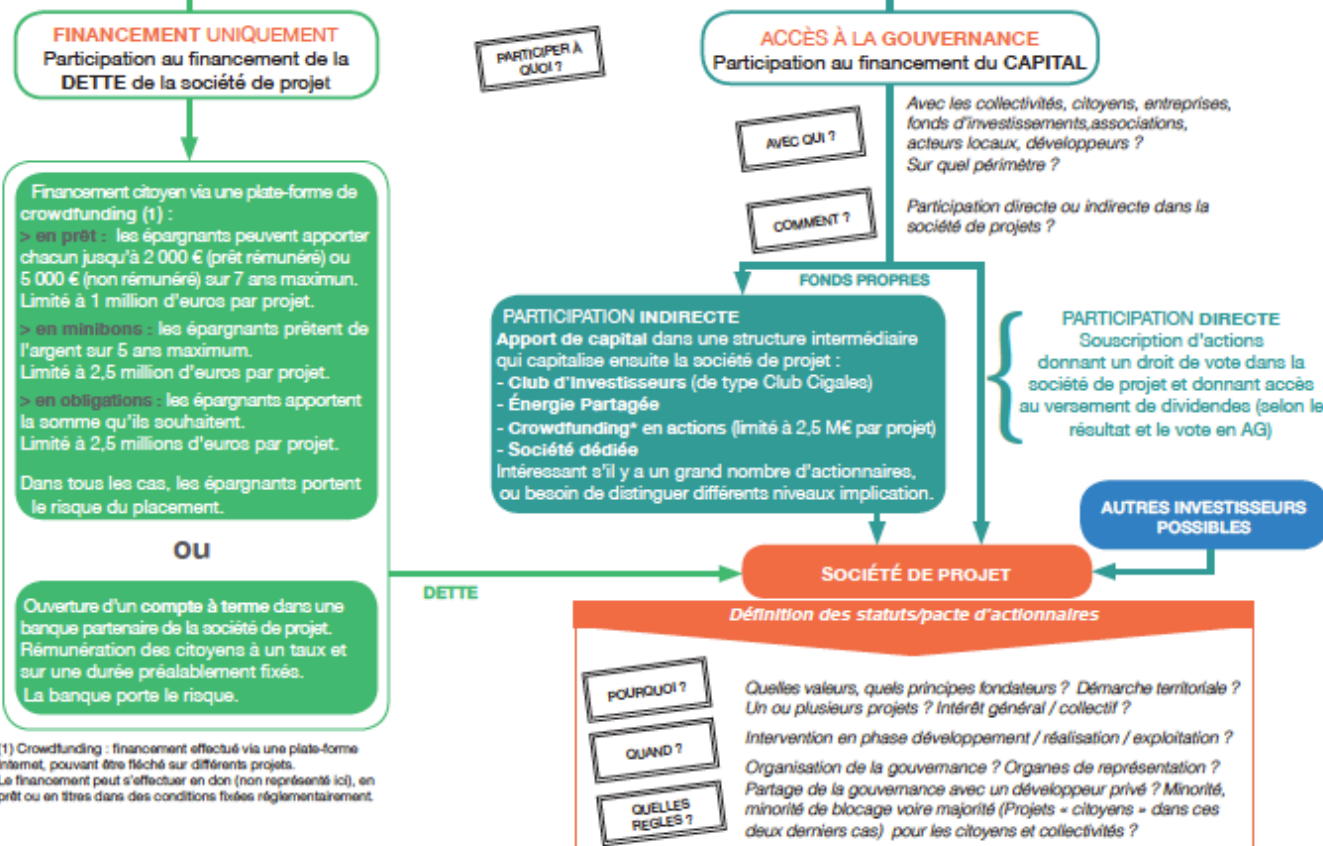


Les bonnes questions à se poser

- **Quelle est la taille du projet? Le besoin en capital? La complexité technique et administrative? Est-ce en cohérence avec le potentiel d'investissement local?**
- **L'objectif est-il de permettre aux investisseurs (citoyens, entreprises, collectivités...) de participer seulement au financement d'un projet ou bien s'agit-il aussi de leur permettre une participation dans les décisions liées au projet (partage de la gouvernance) ? Quelles sont les valeurs fondatrices du projet?**
- **Si gouvernance, qui participe? Quelle place souhaite-t-on donner (et à qui?) dans l'orientation du projet?**
- **Qui a des attentes en matière de rentabilité financière chez les actionnaires/sociétaires pressentis?**
- **Comment le projet est-il au service de l'intérêt du territoire? Est-ce un projet unique d'Enr ou le début d'une longue série? Une partie des bénéfices sera-t-elle dépensée pour du projet commun?**
- **Où est la MDE dans le projet?**
- **Y'a-t-il des relais/ambassadeurs locaux potentiels (associations, collectivités, réseaux...)**
- **Qui porte les risques du projet? Sont-ils les mieux à mêmes de les maîtriser?**

COMMENT GUIDER SES CHOIX DE MONTAGE PARTICIPATIF ?

L'objectif est-il de permettre aux investisseurs (citoyens, entreprises, collectivités...) de participer seulement au financement d'un projet ou bien s'agit-il aussi de leur permettre une participation dans les décisions liées au projet (partage de la gouvernance) ?



(1) Crowdfunding : financement effectué via une plate-forme Internet, pouvant être fléché sur différents projets. Le financement peut s'effectuer en don (non représenté ici), en prêt ou en titres dans des conditions fixées réglementairement.

Retombées économiques de projets-types Ordre de grandeur	Eolien	PV au sol	Hydro	Méthanisation	PV en toiture
Puissance	10 MW	5 MW	400 kW	1,6 MW	200 kW
soit, pour les projets considérés	5 éoliennes de 2 MW (1)	10 ha	4 m de chute d'eau 12 m3/s	35.000 t de litières et 40.000 t de coproduits agroalimentaires	1400 m2
Montant d'investissement	15 M€	6,5 M€	1,8 M€	14 M€	300 k€
Nombre d'heures de fonctionnement équivalent pleine puissance	2500	1300	4000	8000	1250
Production annuelle	25000 MWh	6500 MWh	1600 MWh	12000 MWh (2)	250 MWh
Prix de vente (1)	82€/MWh	90€/MWh	100€/MWh	197€/MWh (3)	120€/MWh
Chiffre d'affaires annuel	2050 k€	585 k€	160 k€	2364 k€ (4)	30 k€
Loyer annuel	30 k€	20 k€	N.A.	2000 k€ (5)	Symbolique
Charges d'exploitation annuelles	350 k€	50 k€	25 k€		7 à 10 k€
Fiscalité locale (IFER, CET) annuelles	120 k€	60 k€	3 k€		< 2 k€
Amortissement annuel	1,2 M€ sur 15 ans	325 k€ sur 20 ans	90 k€ sur 20 ans	960 k€ sur 10 ans	15 k€ sur 20 ans
Résultat brut (avant Impôts)	350 k€	130 k€	42 k€	N.C.	3 à 6 k€

Source le réseau CLER

La valorisation de l'implication volontaire des collectivités dans les projets d'envergure



- Terrains d'implantation (privés ou publics)
- Maîtrise du droit d'urbanisme (PLU compatible ou non)
- Avis des collectivités pris en compte dans l'instruction des demandes administratives (permis de construire notamment).
- Connaissance des enjeux du territoire (politiques, sociaux, environnementaux).
- Connaissance des « réseaux de décision » (cf propriétaires fonciers, administrations, politiques) = Ingénierie politique.
- Meilleure maîtrise de la communication sur le terrain (au quotidien).
- Animation d'une concertation et d'un débat public démocratique

Quelle forme d'implication pour la collectivité ?



1 > Facilitateur

- Mise en relation des acteurs
- Recueil et mise à disposition de données territorialisées
- Mise à disposition de
 - foncier communal, acquisition de foncier
 - partie du patrimoine communal (par exemple toitures)
- Modification du PLU
- Soutien
 - à l'obtention des autorisations administratives

2 Contributeur

3 Investisseur

Quelle forme d'implication pour la collectivité ?



1 Facilitateur

- Soutien à l'organisation de la concertation

2 > Contributeur

- Mise en place d'un fonds de garantie
 - pour faciliter l'accès au prêt bancaire, ou cautionnement des projets

3 Investisseur

- Octroi de subventions
 - ou d'avances remboursables pour la phase d'amorçage des projets

Quelle forme d'implication pour la collectivité ?



1 Facilitateur

● **Participation financière au projet**

- via une SEM ou une SCIC ou directement dans la SAS !

2 Contributeur

3 > Investisseur

Collectivités et EnR : quels montages ?



- **La collectivité fait : la gestion directe (régie)**
- **La collectivité s'associe par le biais d'une personne morale**
 - Les entreprises publiques locales (SEM, SemOp, SPL)
 - Les Sociétés anonymes (SA) et Sociétés par actions simplifiées (SAS)
Nouveauté Loi TE
 - La société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)
 - Les associations, dont l'association foncière urbaine libre (AFUL)
- **La collectivité fait faire par l'intermédiaire de contrats de prestation**
 - La délégation de service public (DSP)
 - Les marchés publics, dont le marché de CREM
- **La collectivité fait ou fait faire par des contrats de maîtrise foncière**
 - Le bail emphytéotique
 - L'autorisation d'occupation temporaire

Les bons réflexes dans le cas de projets de grande envergure



- **Maîtrise foncière publique**
- **Se rassembler en intercommunalité**
- **Transparence et concertation en amont menée par la collectivité avec un garant ou un tiers indépendant**
- **Mettre en concurrence les développeurs**